

Communiqué de presse - 04/09/2016

L'industrie alimentaire belge dit OUI à un étiquetage correcte

Un contrôle effectif est bénéfique pour le consommateur et pour les producteurs alimentaires belges

Bruxelles, le 4 septembre 2016 – Suite à une question parlementaire écrite de la députée Leen Dierick (CD&V), plusieurs médias rapportent que l'Inspection Economique a dressé plus de procès-verbaux pour des infractions liées à la réglementation en matière d'étiquetage alimentaire au cours des cinq dernières années. FEVIA, la fédération de l'industrie alimentaire belge, souligne qu'en Belgique toutes les personnes qui mettent des aliments à disposition des consommateurs doivent se tenir aux prescriptions légales en matière d'étiquetage. La nouvelle réglementation européenne (« Food Information to Consumers » ou règlement FIC) permet depuis 2014 plus de clarté entre les producteurs alimentaires belges et étrangers, mais celle-ci a néanmoins nécessité une période d'adaptation pour plusieurs producteurs.

« L'Europe a introduit ces dernières années une nouvelle législation en ce qui concerne ce qui peut ou non figurer sur les étiquettes alimentaires, pour que les règles soient les mêmes pour tout le monde. C'est une bonne chose pour les consommateurs qui souhaitent la transparence, mais aussi pour les producteurs belges qui jouissent d'une réputation internationale en matière de qualité et de fiabilité », souligne Chris Moris, directeur général de FEVIA. « Les chiffres de l'Inspection Economique confirment que dans notre pays il y a un contrôle effectif de l'alimentation. Ce qui peut expliquer les infractions plus nombreuses est la période d'adaptation à la nouvelle réglementation européenne en matière d'étiquetage. »

L'introduction du règlement FIC, ou Food Information to Consumers, a conduit à des adaptations, notamment la taille des caractères, l'indication d'allergènes et des règles supplémentaires pour indiquer l'origine de la viande. « FEVIA a investi dans la formation et la sensibilisation concernant les nouvelles règles d'étiquetage. Si des infractions concernent aussi des producteurs alimentaires belges, nous prendrons les mesures nécessaires afin de trouver des solutions ensemble de manière constructive », conclut Chris Moris.

* * *

Personne de contact :

Nicholas Courant
Communication manager
Tél : +32 (0)2 432 32 53
GSM : +32 (0)478 24 31 49
E-mail : nc@fevia.be

A propos de FEVIA:

FEVIA, la Fédération de l'industrie alimentaire belge, représente 28 sous-secteurs et 637 entreprises qui produisent des produits alimentaires et des boissons de haute qualité en Belgique. Le secteur alimentaire est le leader incontesté dans l'industrie belge en termes d'emploi et de chiffre d'affaires. Elle emploie 88.439 personnes directement et 137.080 personnes indirectement et génère un chiffre d'affaires de 48,1 milliards d'euros. L'industrie alimentaire exporte pour 23,9 milliards d'euros et de plus en plus en dehors de l'Europe. FEVIA s'engage à une croissance durable de l'industrie alimentaire belge en concertation avec toutes les parties prenantes. Avec la marque « Food.be – Small country. Great food. » le secteur met la qualité, la diversité et l'innovation de l'alimentation belge sur le devant de la scène dans le monde entier.

Plus d'informations:

www.fevia.be - Twitter: @FEVIA_be
www.food.be - Twitter: @Food_be